

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 439

présenté par

M. Marie-Jeanne et M. Chassaigne

ARTICLE 34

À la première phrase de l'alinéa 19, après le mot :

« agricoles »,

insérer les mots :

« , des associations de protection et de sauvegarde de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le comité d'orientation stratégique et de développement agricole doit comporter en son sein un représentant des associations de protection et de sauvegarde de l'environnement.